

OPTIMUM



TRAVAIL SOUTENU À INTENSIF





COMPLÉMENTAIRE DE FOURRAGES



- Apports d'oligo-éléments sous forme biodisponible
- + A distribuer en complément de fourrages

Disponible en **vrac** et **big bag**









OPTIMUM

Aliment granulé complémentaire de fourrages

CONSTITUANTS ANALYTIQUES:

Protéine brute	
Matière grasse brute	2.80 %
Cellulose brute	
Cendres brutes	6.60 %
Sodium	0.30 %
Phosphore	0.52 %
Calcium	1.20 %
- · · · ·	

VITAMINES:

Vitamine A	10000 UI/kg
Vitamine D3	1500 UI/kg
Vitamine E	200 UI/kg

OLIGO-ÉLÉMENTS:

OLIGO LLLITIO	
Cuivre (sulfate de cuivre (II) pentahydraté)	24 mg/kg
Cuivre (chélate de cuivre (II) de glycine hydraté)	6 mg/kg
Fer (sulfate de fer monohydraté)	72 mg/kg
Fer (chélate de fer (II) de glycine hydraté)	18 mg/kg
Manganèse (oxyde de manganèse)	40 mg/kg
Manganèse (chélate de manganèse de glycine)	10 mg/kg
Zinc (oxyde de zinc)	
Zinc (chélate de zinc de glycine hydraté)	18 mg/kg
lode (iodure de potassium)	
Sélénium (sélénite de sodium)	0.15 mg/kg
Sélénium (Levure séléniée Saccharomyces cerevisiae NCYC R397, inactivée 3b811) .	· · ·

UFC: 0.83 MADC: 96 g/kg LYSINE: 0.42% AMIDON: 22%

Ingrédients : se référer sur les sacs ou bons de livraison

PROGRAMMES ALIMENTAIRES

Poids du cheval	Quantité à distribuer par jour
300 kg	2,6 à 3,9 kg (4 à 6 L)
400 kg	3,25 à 4,55 kg (5 à 7 L)
500 kg	3,9 à 5,85 kg (6 à 9 L)
600 kg	5,2 à 6,5 kg (8 à 10 L)



Ces rations sont préconisées sur la base d'un apport de foin minimum d'1 kg pour 100 kg de poids vif sur litière paille. Elles sont à moduler en fonction de la qualité et la quantité de fourrages disponibles ainsi que de l'état général et le niveau d'activité du cheval. En cas de litière artificielle, augmentez les apports en foin de 2 à 3 kg supplémentaires par jour. La distribution du nouvel aliment devra s'effectuer de façon progressive grâce à une transition avec le précédent aliment sur 8-10 jours minimum. Rations en 2 ou 3 repas par jour avec eau pure et tempérée à volonté.

valeurs figurant sur cette fiche sont données à titre indicatif et non contractuel - Mai 2025